I. Critères de l'évaluation technique et financière.

La proposition des soumissionnaires comprendra une offre technique incluant la compréhension des termes de référence, la méthodologie et le chronogramme détaillés ainsi que le plan détaillé de l'étude (70%) et une offre financière (30%) combinée. Le comité d'analyse des offres retiendra l'offre du consultant qui offrira la meilleure proposition qui allie qualité technique et offre financière. Le soumissionnaire devra compiler un minimum de 70 points pour être admis à poursuivre le processus d'évaluation de sa soumission.

Les critères de notation des offres techniques sont résumés dans le tableau suivant :

Etape	PROPOSITION TECHNIQUE	Point Maximal	Pourcentage (%)
1. Examen préliminaire	Vérification des documents requis : a) Proposition financière signée, b) Vérification de la liste des consultants non admissibles, c) Lettre de confirmation d'intérêt et de disponibilité signée, d) CV à jour, e) Proposition technique : brève description des raisons pour lesquelles le consultant estime qu'il est apte à fournir la consultation, la méthodologie à utiliser, la description des outils et le calendrier des activités, incluant résultats respectifs.	Non applicable	70%
2. Evaluation Technique	**A. EDUCATION & COMPETENCES**	10 points	
	- Avoir un diplôme d'études supérieures de niveau BAC+5 au minimum en droit (droits de l'homme, droit international humanitaire….) ou Sciences sociales **(10 points)** Doctorat (10 points) Master (08 points) Maitrise (06 points)		
	B. EXPERIENCE GENERALE	10 points	
	- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le secteur de la justice notamment au sein du parquet ou dans tout autre domaine pertinent **(05 points)** Plus de 10 ans (05 points) Entre 10 et 07 ans (04 Points) Entre 06 et 04 ans (03 points) - Avoir une expérience professionnelle d'au moins sept (07) ans dans le domaine de la protection des droits de l'homme y compris le monitoring des violations graves des droits de l'homme et la mise en place des mécanismes de protection des droits de l'homme **(05 points)** Plus de 07 ans d'expérience (05 points) 07 ans d'expérience (04 points) Entre 06 et 04 ans d'expérience (03 points)		

	C. EXPERIENCE SPECIFIQUE	15 points	
	- Avoir une expérience avérée en matière de production de documents officiels portant notamment sur une analyse comparée des systèmes judiciaires et/ou des réponses (mécanismes) aux violations graves des droits de l'homme (rapports, études, analyses, articles, etc.) **(05 points)** ; - Avoir une connaissance parfaite des instruments juridiques internationaux, régionaux et nationaux relatifs aux droits de l'homme, au droit international humanitaire et à la bonne administration de la justice et avoir une bonne connaissance des meilleures pratiques concernant la redevabilité en matière de graves violations des droits de l'homme dans le monde **(05 points)** ; - Avoir une maitrise de l'environnement politique, institutionnel, juridique et sécuritaire d'Haïti (**05 points)**		
	D. PROPOSITION TECHNIQUE	35 points	
	Compréhension de la mission Description claire des résultats et produits attendus de la mission **(10 points)** **Méthodologie proposée** Qualité et cohérence de la démarche proposée par rapport aux termes de référence **(10 points)** Les activités proposées sont cohérentes et répondent aux objectifs de la mission **(10 points)** Le plan de travail et le chronogramme sont cohérents avec la démarche **(05 points)**		
	POINT MAXIMAL DE L'EVALUATION TECHNIQUE (100 *70%)		
3. Evaluation Financière	PROPOSITION FINANCIERE	30 points	
	CRITERE D'EVALUATION DE LA PROPOSITION FINANCIERE		30%
	Le nombre de points maximal sera attribué à la proposition financière la plus basse. Toutes les autres propositions recevront des points en proportion selon la formule suivante : P = y (μ/z) Où : p = Notation de la proposition financière évaluée y = nombre maximal de points attribué à l'offre financière μ = montant de la proposition la plus basse z = montant de la proposition évaluée		